26-11-06- ***Administration Générale*** *– Conventions*

Convention entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire expose :

Afin de fixer les dispositions générales régissant les modalités de concours et moyens apportées par la commune de Saint-Priest en Jarez au fonctionnement du CCAS, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la convention jointe à la présente et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention précitée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Copie conforme

A Saint-Priest en Jarez,
Le 5 novembre 2026

Le Maire,
Jean-Michel PAUZE

Le Secrétaire de séance
Jean-Baptiste LAURENDON, CM Délégué

République Française - Département de la Loire

Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez

Séance du 4 novembre 2026

26-11-06- ***Administration Générale*** *– Conventions*

Convention entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par liste à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 27 membres présents, à savoir :

Etaient présents :
MM. PAUZE Jean-Michel - DESCOS Blandine - PEYRARD Marie-Irène - AZOUBEL Albert - HALHOULE Nadia - CHEYSSAC Philippe - MICHAUD Isabelle - RIVIERE Julien - BONNEVILLE Yves - LECOEUR Xavier - DRUENNE Thierry - ROYON Geneviève - PERRIN Pierre - PUVEL Jean-Luc - CHORD François - SORCE Patricia - YAHA Ghania - HEURTIER Valérie - TESSIER Aurore - VOIRIN Audrey - GUIZANI Emilie - LAURENDON Jean-Baptiste - ROBILLARD Clément - GOYET Vincent - SERVANT Christian - BRUNEAU Claude - PAPIN Mireille

Etaient absents et excusés :
MM. SPERANDIO Cédric - PICON VAZILLE Catherine

Avait donné procuration :
M. SPERANDIO à Mme DESCOS
Mme PICON VAZILLE à M. ROBILLARD

Etait secrétaire de séance :
M. LAURENDON

Publiée le :